

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Convoqué le 10 mars 2025, le Conseil Municipal de Chaspuzac s'est réuni en Mairie, mardi 18 mars 2025 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice CHAMAYOU.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., CHABIDON D., JASKIC E., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V.

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., ARNAUD A., MICHEL A., Mme BONCOMPAIN C.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Florence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

### **1- APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Le compte financier unique 2024 du budget principal et des budgets annexes dressé conjointement entre le comptable public et l'ordonnateur n'appelant ni observations ni réserve, est approuvé.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2- AFFECTATION RESULTAT 2024**

A l'issue du vote du compte financier unique du budget principal et des budgets annexes, il convient de procéder à l'affectation des résultats :

- L'excédent de fonctionnement du budget général qui s'élève à 243 490.46 € sera affecté à la section d'investissement de l'exercice 2025 ;
- Budget annexe – Lotissement Aérodrome : L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 15 625.53 € sera affecté à la section d'investissement pour un montant de 4 360.00 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 11 265.53 € de l'exercice 2025 ;
- Budget annexe – Lotissement Les Fourniaux : L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 58 223.56 € sera affecté à la section d'investissement de l'exercice 2025 ;
- Budget annexe : Réseau de chaleur : Le déficit de fonctionnement qui s'élève à 147 791.49 € sera affecté à la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

*Approuvé à l'unanimité*

### **3- ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION**

Le code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-38 définit le rôle des centres de gestion dans l'assistance des collectivités et établissements à la fiabilisation des comptes individuels retraite.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du centre de gestion de la Haute-Loire a modifié la convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignation relative au service assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRA, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le centre de gestion demande une participation financière.

*Approuvé à l'unanimité*

### **4- APPROBATION RAPPORT CLECT**

Conformément aux procédures de transfert de compétences définies à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 12 décembre 2024, afin de déterminer les impacts financiers consécutifs aux régularisations suivantes :

- Restitution à la Commune de Rosières de la Compétence « lecture publique » à compter du 1er janvier 2024 ;
- Transfert à la Communauté d'Agglomération de la cuisine centrale de la Commune du Puy-en-Velay

Le rapport de cette commission est présenté au conseil municipal pour approbation.

*Approuvé à l'unanimité*

### **5- MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE LA VENTE DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE**

Au vu du départ du régisseur, il convient de régulariser l'acte constitutif de la régie de recettes de la vente des repas de cantine scolaire pour la nomination d'un nouveau régisseur.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6- BIBLIOTHEQUE : CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT**

Le Département propose un contrat d'objectifs et de moyens afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune.

Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé ;
- Permettre à la bibliothèque de la Commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées.

*Approuvé à l'unanimité*

## **7- PLAN DE FINANCEMENT – PROJET ACQUISITION ET AMENAGEMENT MAIRIE**

Une demande de subvention au titre de la DETR 2025 a été déposée afin de financer le projet d'acquisition et d'aménagement de la mairie dans une ancienne maison forte.

Il convient d'approuver le plan de financement de ce projet qui s'élève à 1 130 815€.

*Approuvé à l'unanimité*

## **8 – EQUIPEMENTS SPORTIFS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire ludique et sportive. Cet aménagement viendra compléter le pumptrack réalisé en 2023 sur une ancienne plateforme de stockage de matériaux inertes situé à la sortie du bourg de Chaspuzac – Route de Loudes.

Il est proposé d'aménager :

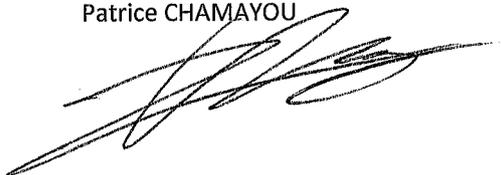
- un parcours de santé – sportif avec l'implantation sur le parcours d'agès de fitness.
- un terrain basket 3 x 3

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au titre du fonds de concours mis en place le 22 juin 2023 pour les projets d'investissement touristique ou sportif en faveur des communes de moins de 1000 habitants.

*Approuvé à l'unanimité*

Procès-verbal approuvé par les membres présents le **14 AVR. 2025**

LE MAIRE,  
Patrice CHAMAYOU



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Florence VIDAL

